VILLE de DOL DE BRETAGNE

CONSEIL MUNICIPAL du 26 AVRIL 2012

Le 19 avril 2012, une convocation a été adressée à chaque Conseiller Municipal pour assister à la séance du jeudi 26 avril 2012.

- COMPTE RENDU de SEANCE -

L'an deux mille douze, le vingt six avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **M. Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président ; Mme FONTMORIN, Mme BEAUCHER, M. HESRY, M. PEDRON, Mme ROUYEZ, M. VIGNERON, M. MERCIER - Adjoints ; M. BREGAINT, Mme GREGOIRE, M. POULAIN, Mme CORTYL, Mme DESBLES, Mme PRUNIER-BRIAND, Mme JOUQUAN, M. ROTA, Mme DUTERTRE, M. GEORGET, M. LETAINTURIER, Mme FRAIN, Mme MOUBECHE, M. FRAIN - Conseillers Municipaux.

Représentés : M. REHEL (représenté par M ROTA), Mme LUGAND (représentée par Mme FONTMORIN), Mme MORADEL (représentée par Mme ROUYEZ), M. CHALIGNÉ (représenté par M. MERCIER), M. DELAMAIRE (représenté par Mme MOUBECHE).

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 avril 2012.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27.

Secrétaire de Séance : Mme Odile JOUQUAN.

Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 mars 2012 :
Aucune observation n'étant émise, le P.V est adopté par 22 voix pour et 5 voix contre (A. Letainturier et S. Frain, A Moubêche, J-Y Delamaire, V. Frain).

---

1. ZAC de Maboué - phase création (études préalables) : validation du dossier.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants (création et contenu du PLU), L.300-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants du Code de l'urbanisme (ZAC),
- Vu le dossier de création de la Z.A.C établi conformément aux dispositions de l'article R.311-2 du Code de l'urbanisme, et notamment l'étude d'impact,
- Vu le bilan des réunions publiques et du registre des observations, les publications dans la presse locale et le bulletin municipal,
- Vu la délibération n°2011/020 du 25 février 2011 par laquelle le Conseil municipal décidait de lancer la phase de concertation publique,
- Vu la délibération n° 2011/097 du 1er juillet 2011 par laquelle le Conseil Municipal fixait le périmètre de la ZAC et validant les principaux objectifs et lignes directives du projet.

- **décide**

Article 1er : d'approuver le dossier de création de la ZAC de Maboué tel le document annexé à la présente délibération.

Article 2 : de créer en conséquence une Zone d'Aménagement Concertée dénommée ZAC de Maboué, dont le périmètre est délimité conformément au plan annexé à la présente délibération.

Article 3 : de valider le programme global prévisionnel des constructions de la ZAC de Maboué.

Article 4 : d'opter, à ce stade de l'avancement du dossier, pour une gestion en régie de la ZAC de Maboué.

Article 5 : de mettre à la charge des constructeurs et opérateurs le coût des équipements de la ZAC, en conséquence, d'exclure la ZAC de Maboué du champ d'application de la taxe d'aménagement.

Article 6 : la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R 311-5 du Code de l'urbanisme.

Résultat du vote : 21 voix pour ; 3 voix contre (S. Frain, A. Letainturier, V. Frain) ; 3 abstentions (A. Moubêche, J-Y. Delamaire, A. Dutertre).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

2. Lotissement Le Clos des Pommiers : vente du lot 6.

Le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de vendre à M. et Mme DUFOSSE, domiciliés à Dol de Bretagne, le lot n°6 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 654 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).

- dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- charge l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

- autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

3. Lotissement Le Clos des Pommiers : vente du lot 19.

Le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité de vendre à M. LAWS David et Melle BRARD Audrey, domiciliés à Combourg, le lot n°19 du lotissement « le Clos des Pommiers », d'une superficie de 504 m², au prix de 59,00 € H.T le mètre carré (67,28 € T.T.C le m²).

- dit que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

- charge l'étude des notaires associés, sise place Toullier à Dol, de la rédaction de l'acte correspondant.

- autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Centre de loisirs : fixation des tarifs des mini-camps organisés cet été.

Le Conseil Municipal :

- **fixe** à l'unanimité comme il suit les tarifs pour les séjours en mini camps organisés par le Centre de Loisirs en juillet 2012 :
  - Familles doloises : 160,00 € le séjour par enfant.
  - Familles hors Dol : 240,00 € le séjour par enfant.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.a Utilisation des équipements sportifs communaux par les lycées et les collèges : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Régional et le Conseil Général aux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal :

- **adopte** à l'unanimité la répartition de la dotation versée par la Région aux lycées de Dol en 2012 au titre de l'utilisation des équipements sportifs communaux de la manière suivante
  - Lycée St Magloire 3 230,52 € pour l'établissement.
  - Lycée Alphonse Pellé 4 307,36 € pour l'établissement.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

5.b Utilisation des équipements sportifs communaux par les collèges : répartition des dotations versées à ce titre par le Conseil Général aux établissements scolaires.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité de reconduire pour 2012 la part allouée aux collèges en 2011 au titre de la dotation d'utilisation aux équipements sportifs communaux en tenant compte de l'évolution globale de cette aide, fixant ainsi les montants :

  - Collège Paul Féval : 5 990 €
  - Collège St Magloire : 4 265 €

- **dit** que les conventions afférentes seront passées avec les collèges.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Projet d'acquisition d'un désherbeur mécanique : validation par l'Assemblée et demande de subvention auprès du SAGE.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité d'acquérir un désherbeur mécanique et une déplaqueuse dans le cadre de la gestion durable de l'entretien des voies douces de la commune.

- **décide** préalablement à l'acquisition de ces matériels, de solliciter auprès du Conseil Régional l'aide financière susceptible d'être accordée dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement.

- **précise** que ce projet sera porté à connaissance de la CLE (Commission Locale de l'Eau) et de la structure d'accompagnement du SAGE des bassins côtiers de Dol.

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7. Musée Médiévalys : proposition d'un avenant au bail.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la passation d'un avenant au bail passé avec la société ALFRAN Culture, Tourisme et Développement, afin d'intégrer au contrat de location initial les locaux correspondant à l'ancienne salle de judo, et dans les conditions précisées ci-dessous.

M. le Maire propose au Conseil Municipal un avenant au bail passé avec la société gestionnaire de MEDIEVALYS, ALFRAN Culture, Tourisme et Développement. Cet avenant a pour objet d'intégrer dans le contrat de location l'espace d'environ 350 m² composé d'une grande salle, (ex-salle de judo), et de 3 pièces annexes (vestiaires, sanitaires et pièce de stockage).

En contrepartie de cette extension de locaux loués, la société gestionnaire MEDIEVALYS s'engage à remettre en état lesdits locaux, notamment les sols, les murs et la verrière, et de les mettre à disposition de la Ville pour certaines manifestations saisonnières comme « le mois international de la photo par exemple ».

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

8. Syndicat Départemental d'Energie 35 : convention de mise à disposition des biens meubles et immeubles suite au transfert de la compétence électricité des communes vers le syndicat.

Le Conseil Municipal :

- **autorise** à l'unanimité M. le Maire, en application de l'article L.2122-21 du C.G.C.T, à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles suite au transfert de la compétence électricité au Syndicat Départemental d'Energie (SDE35).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

9. Personnel saisonnier - été 2012 : création de postes.

Le Conseil Municipal :

- **décide** à l'unanimité la création des postes d'emplois saisonniers tels qu'ils sont proposés ci-dessous, pour l'été 2012.

Les services concernés :

- C.L.S.H (Centre de Loisirs Sans Hébergement) : le centre aéré, les divers camps « extérieurs »,
- Services Techniques : aide des services essentiellement dans les tâches de manutention (podium, matériels divers, etc…),
- Service « Ville Propre » : rattaché aux Services Techniques, a pour mission de veiller à la propreté des rues, ceci afin d'améliorer l'image de la Ville et l'accueil des estivants,
- Les équipements sportifs,
- Le Service Administratif.

Le nombre de postes proposés :

- C.L.S.H :
  - Juillet ⇨ 1 directeur-adjoint + 15 animateurs
  - Août ⇨ 1 directeur-adjoint + 12 animateurs
  - Mini camps ⇨ 1 directeur + 1 animateur
- Espace jeunes : ⇨ Juillet : 1 animateur ; août : 2 animateurs
- Services Techniques :
  - Espaces verts ⇨ 4 agents
  - Autres services ⇨ 6 agents
- « Ville propre » ⇨ 8 agents
- Equipements sportifs ⇨ 1 agent d'entretien en juillet et 1 en août
- Service Administratif (si besoin) ⇨ 1 agent en juillet ou août

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

10. Information sur les marchés à procédure adaptée.

M. le Maire informe l'Assemblée de l'acquisition d'un minibus d'occasion auprès du garage Renault de Dol, en partenariat avec la résidence la Parentèle, en remplacement d'un minibus de plus de 12 ans d'âge et plus de 200 000 kms.

Montant : 7 943,14 € H.T. (9 500,00 T.T.C).
Participation Ville à hauteur de 50 % de l'achat, soit 3 971,57 € H.T. (4 750,00 € T.T.C).
Le Conseil Municipal, **prend acte** de cette acquisition.

11. Projet de motion de soutien au Maire de Cousolre (59).

Le Conseil Municipal :

- **adopte** la motion suivante :

« Ayant pris connaissance de la décision de justice condamnant le maire de Cousolre (59) à 1000 € d'amende avec sursis, 250 € de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante, pour avoir giflé un adolescent qui l'avait insulté,

exprime son soutien et sa solidarité au maire de Cousolre dans cette épreuve,

regrette que la sanction prononcée ne prenne pas assez en considération les circonstances ayant conduit au geste incriminé,

s'inquiète de la protection insuffisante dont bénéficient les maires au regard des responsabilités lourdes qu'ils exercent au quotidien dans leurs missions de proximité et qui les exposent à de nombreuses incivilités ».

Résultat du vote : 18 voix pour ; 4 voix contre (S. Frain, A. Letaiturier, V. Frain, P.Mercier) ; 5 abstentions (C. Prunier, C. Grégoire, E. Réhel, P. Rota, G. Chaligné).

- **autorise** M. le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour affichage le 09 mai 2012.
Le Maire,
Denis RAPINEL